



EXPÉRIMENTATION

DES CENTRES DE GESTION FINANCIÈRE (CGF) EN BRETAGNE ET CENTRE VAL-DE-LOIRE

STOP ou ENCORE ? LE MI DIT STOP A LA GENERALISATION L'EXPERIMENTATION CONTINUE...

Le CGF a pour objet de rapprocher la plateforme Chorus (CSP) et le service dépense du comptable public (SFACT) au sein d'une même structure (CGF) placée sous l'autorité du comptable public. Selon la DGFIP, l'objectif de ce rapprochement des fonctions d'ordonnateur et de comptable est d'améliorer l'efficacité de la dépense en supprimant certains contrôles redondants. Dans ce modèle, le CGF devient l'interlocuteur des services prescripteurs pour lesquels il assure le traitement des engagements juridiques sous Chorus.

EXPERIMENTATION INITIALE DE JUIN 2022 A JUIN 2023 NON SATISFAISANTE

Le ministère a évalué l'expérimentation de deux CGF. Il en conclut qu'aucun effet positif concret n'apparaît pour les services préfectoraux concernés et que la performance des plateformes du ministère est identique à celle des CGF.

Le ministère préfère maintenir les axes suivants :

pérenniser l'organisation des deux CGF de Bretagne et Centre-Val-de-Loire. Cette décision conforme par ailleurs aux souhaits des deux préfetures, permet de **stabiliser la situation des personnels** qui pourront d'ores et déjà et avant la fin de l'année 2023 selon leur souhait solliciter un **détachement** pour poursuivre leur mission au sein des DRFIP. Il sera parallèlement procédé à un **transfert des emplois budgétaires**, soit 12 emplois, du P354 vers le programme concerné du ministère des comptes publics. Cette **pérennisation donnera lieu à un suivi annuel** qui permettra d'éprouver dans le temps les risques identifiés dans le cadre de l'expérimentation ;

ne pas procéder à une généralisation du modèle de CGF pour les autres plateformes Chorus du réseau financier du MIOM et solliciter à horizon 2 à 3 ans une mission inter-inspections permettant d'identifier le ou les modèles les plus adaptés aux spécificités et priorités du ministère, et à l'objectif de sécurisation de sa gestion et de ses gestionnaires publics.

PROCHAINEMENT :

Les agents qui ont rejoint les CGF pourront SOIT choisir le maintien de la mise à disposition, SOIT solliciter le détachement auprès de la DGFIP. **FO a demandé en plus à ce que les agents puissent choisir d'intégrer la DGFIP.**

FO PREFECTURES SMI CONSTATE QUE LE PROJET « CGF » N'EST PAS VIABLE.

DEVANT L'AUTO-SATISFECIT DU MI POUR « L'EXPÉRIMENTATION », **FO PREFECTURES SMI DÉNONCE QUE LE PROJET SGCD N'AIT PAS BÉNÉFICIÉ DE LA MÊME LOGIQUE, CE QUI AURAIT ÉVITÉ UN ÉNORME GÂCHIS HUMAIN CAUSÉ PAR L'INTRANSIGEANCE DU MI.**



POUR CONSULTER NOTRE SITE DEPUIS VOTRE PORTABLE :

Nous avons développé un site internet plus intuitif pour vos smartphones !



<https://www.fo-prefectures.com/mobile/>